

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° N° 782 portant nomination des membres de la commission des membres ad hoc de la commune mixte de Djibouti pour la 3e session ordinaire de l'année 1939.

N° 782

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 août 1939

Numéro JO
n° 513 du 31/08/1939

Date du numéro
31 août 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 15 avril 1939 autorisant le Gouverneur de la Côte française des Somalis à créer une commune mixte à Djibouti: Vu l'arrêté du 16 mai 1938 portant création d'une commune mixte de Diihonti et en réglant l'organisation et le fonctionnement et notamment en son article 14: Vu le décret en France de MM. Méertrand et Parisot. membres titulaires de la Commission municipale, t Blot, membre suppléant: Sur la proposition de l'administrateur maire.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Gaillardon, commerçant, et M. de Lagade, représentant de la Société des Batignolles, sont nommés membres ad hoc de la commission municipale de la commune mixte de Djibouti pour la 3 session ordinaire de l'année 1939.

Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré publié et communiqué partout où besoin sera.

Hubert DIESCHTAMPS.